



Rapport n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

L'état de consommation des crédits 2014 pour les 11 premiers mois de l'année et les projections réalisées jusqu'à la fin de l'exercice, nous permettent d'avoir une approche des principales contraintes qui pèseront sur le budget 2015.

Pour mémoire, la hausse des contributions pour 2014 avait pu être limitée à 0.9%. Comme nous vous l'avions annoncé cette hausse limitée à l'inflation a été possible grâce à l'utilisation de nos excédents de fonctionnement (à hauteur de 800 000 € environ).

Le budget 2015 a été construit sur les mêmes fondamentaux à savoir :

- Stabilité des effectifs
- Recherche de toutes les pistes d'économies possibles pour stabiliser le montant des charges de gestion courante ;
- Utilisation de l'excédent, sachant que sa disparition à terme devra être compensée par une hausse probablement importante des contributions.

Les principales charges de fonctionnement par chapitre se répartissent comme suit :

Chapitre 011 Gestion courante (7 837 000 €) : + 31 100 €

Ce chapitre a subi une forte baisse des crédits au BP 2014. En 2015, la maîtrise des coûts d'approvisionnement des principaux fluides, nous permet de maintenir l'effort réalisé et de reconduire quasiment à l'identique l'inscription budgétaire de 2014.

Chapitre 012 Charges de personnel (30 801 700 €) : + 460 000 €

La hausse sur ce chapitre est de + 1,50 %.

Les charges de personnel du SDIS se répartissent en deux grandes masses : les charges liées au personnel statutaire (en hausse de 2 % pour un montant total de 22 941 700 €) et les charges liées aux sapeurs-pompiers volontaires (stables à 7 860 000 €).

Les charges liées au personnel statutaire augmentent de 2% et concentrent l'intégralité de la hausse du chapitre soit 460 000€ du fait de l'augmentation des cotisations CNRACL (+120 000 €) mais surtout du GVT du fait notamment de la continuité de la mise en œuvre de la réforme de la filière et de la refonte des grilles de rémunération de la catégorie C (+ 340 000 €). Il n'est procédé à la création d'aucun nouveau poste.

Les charges liées aux sapeurs-pompiers volontaires restent stables car essentiellement dépendantes de l'activité opérationnelle.

.../...

Chapitre 65 Autres charges d'activité (351 900 €) : sans changement

Chapitre 66 Charges financières (803 600 €) : + 5 000 €

Inscription mécanique des intérêts de la dette (pas de réalisation d'emprunts nouveaux en 2013 et 2014).

Chapitre 68 Amortissement (4 600 000 €) : + 200 000 €

Cette hausse est due à l'entrée en amortissement des nouvelles constructions terminées. C'est une hausse mécanique qui vient alimenter notre autofinancement. A noter, dans le même temps la montée en puissance du dispositif de neutralisation pour les travaux (recette de fonctionnement – dépense d'investissement) pour environ 500 000 €.

Les dépenses imprévues sont maintenues à 200 000 € pour compenser une éventuelle hausse de l'activité. Le virement à la section d'investissement à hauteur de 770 000 € nous permet de financer le début de l'opération construction du centre de secours principal de Laon sans recours à l'emprunt en 2015 pour préserver notre capacité d'endettement sur les exercices 2016 et 2017.

Les principales ressources de fonctionnement

Chapitre 70 Produits des services (552 000 €) : + 80 000 €

Les produits des services proviennent pour l'essentiel des conventions avec le SAMU pour la prise en charge des carences et de façon accessoire des activités payantes.

Les chapitres 75 (autres produits d'activité) et 77 (produits exceptionnels) sont inchangés.

L'excédent net (chapitre 002) est en baisse (-800 000 €) du fait de la politique de réduction des excédents menée pour permettre une maîtrise de la hausse des contributions (4,5 % en 5 ans). Cependant cette politique se soldera inmanquablement par une hausse importante des contributions du département lorsque l'excédent aura été complètement absorbé.

Le total de la section de fonctionnement s'établit à 45 433 000 € contre 45 656 000 € en 2014 soit en légère baisse (-0.49%)

Augmentation des contributions

En application de l'article L 1425-35 du CGCT, les contributions des communes et EPCI sont plafonnées à l'inflation. Si on applique un taux d'inflation de 0,40 % la recette attendue des contributions de ces collectivités serait en augmentation de 76 173 € € soit 0,14 €/habitant.

La même augmentation serait appliquée pour le Département et représenterait 82 288 € soit 0,15 €/habitant.

L'investissement :

Les dépenses d'investissement du SDIS (hors remboursement de la dette) peuvent être distinguées comme suit :

- Les travaux neufs
- Les travaux de pérennisation de l'existant
- Le plan d'équipement

Le SDIS souhaite terminer en 2015 – 2016 la tranche engagée de constructions neuves tout en limitant son recours à l'emprunt. Pour ce faire, les crédits alloués aux travaux de pérennisation et au plan d'équipement sont maintenus à leur montant de 2014 (332 600 € et 2 374 000 €). Les inscriptions nouvelles pour les travaux neufs s'établissent à 1 230 000 € auxquels s'ajoutent les crédits destinés au lancement de l'opération de construction du centre de secours de Laon pour un montant de 1 100 000 €. Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 435 000 € soit - 1 900 000 € par rapport à 2014.

.../...

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'autofinancement (amortissements et virement de la section de fonctionnement) pour 5,4 millions d'euros, le FCTA pour 1 million d'euros et la reprise du résultat pour le solde. Le non recours à l'emprunt depuis trois exercices nous permet de restaurer notre capacité d'emprunt pour les années à venir.

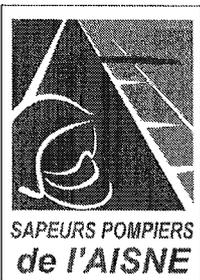
Il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le rapport du Président, prend acte des orientations budgétaires 2015.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 21
Membres en exercice : 21
Membres présents : 18
Votants : 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :
18 DEC. 2014

Le 8 décembre 2014 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 6 novembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY représentant Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~, M. Noël GENTEUR, suppléant de M. COUNOT.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

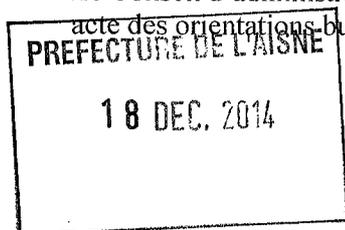
Excusé(s) : MM Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le rapport du Président, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires 2015.



Le Président,

Thierry THOMAS